

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/2005/.....021...../AN

RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD INSTITUANT
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC),
SIGNE LE 15 AVRIL 1994 A MARRAKECH- AU ROYAUME DU
MAROC

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la loi fondamentale notamment en ses articles
59 et 77 . Après en avoir délibéré, adopte

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est ratifié et promulgué l'Accord instituant
l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), signé le 15 Avril 1994 à
Marrakech au Royaume du Maroc.

Article 2 : la présente loi sera enregistrée et publiée au Journal
Officiel de la République et exécutée comme loi de l'Etat.

Conakry, 22 NOVEMBRE 2005


GENERAL LANSANA CONTE